

## CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2021 à 20h00

### ORDRE DU JOUR

#### ↳ **Décisions du maire**

**Décision n° 15 :** Monsieur le Maire a accepté le devis de la société ElanCité pour la fourniture d'un journal électronique d'information « Evocity » qui sera installé au centre du village pour un montant de 4 924.00 € TTC.

**Décision n° 16 :** Monsieur le Maire a accepté le devis de la société Infaco pour l'achat d'un sécateur électrique destiné aux services techniques pour un montant de 1 710,00 € TTC.

#### ↳ **Convention école numérique**

Monsieur le Maire Propose au conseil municipal de renouveler la convention avec l'association « MEDIA TARN » représenté par son président M. Patrick LAMOUREUX. Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, politique initiée par les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le Département du Tarn, la Direction régionale de l'action culturelle Occitanie et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale ont chargé, par convention triennale, la structure culturelle Média-Tarn de la coordination générale de l'action « Plan Ciné-Tarn » déclinée en différentes opérations départementales dont celle dite « École et Cinéma ».

La présente convention définit l'engagement de la commune à participer aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « École et Cinéma » engagés par Média-Tarn, opération mise en œuvre au profit des élèves de l'école de la Commune.

Une convention de contribution financière municipale est proposée par MEDIA TARN à la Commune qui, cette dernière, prendrait en charge le coût de cette prestation s'élevant à 1.50 € par élève/an. Ce concept propose 4 projections par an pour les 129 enfants inscrits à ce programme éducatif. Cette contribution financière serait annuelle. La convention proposée a une durée de 1 an et établie pour l'année scolaire 2021/2022 (137 enfants en ont bénéficié en 2020/2021). Il conviendra d'inscrire cette dépense au BP 2022.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal donne compétence à Mr Le Maire pour signer la convention.

#### ↳ **Convention de partenariat Fonlabour – aménagement paysager**

Dans le cadre de l'aménagement de la parcelle située le long du ruisseau de Planquetorte, la commune avait sollicité l'Établissement public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Tarn, plus spécialement madame Lutier du LEGTPA Fonlabour. Il vous est proposé de signer la convention définissant la collaboration entre les deux parties (convention jointe).

## ↳ **Désaffectation de matériel communal**

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la désaffectation de certains biens mobiliers. Une liste de matériels à reformer a été dressée :

- Une camionnette CITROEN Berlingo immatriculé 362 TB 81
- Un vieil échaffaudage qui n'est plus au norme

Ces matériels qui ne sont plus nécessaires aux agents pourront ainsi être vendus.

Il est proposé aux membres du conseil d'accepter la désaffectation de cette liste de matériel communal et autoriser monsieur le maire à procéder à leur cession.

## ↳ **Divers**

Projet de territoire – séminaire

Construction CLSH – point sur marché assistance à maîtrise d'ouvrage

Prochain conseil municipal le 16 décembre 2021